

36 - Attribution de subventions aux associations culturelles

M. FOUSSERET, Maire, Rapporteur : Conformément au Schéma d'Orientation pour la Culture 2010/2020, la Délégation Culture et Patrimoine de la Ville de Besançon apporte son soutien aux associations culturelles œuvrant dans le domaine du spectacle vivant pour la création et la diffusion de spectacles.

- Dans ce cadre, il est proposé de soutenir **la Compagnie Embarquez** à hauteur de 2 000 € pour la diffusion de sa dernière création «Casting» dans un théâtre parisien à l'automne.

En cas d'accord, cette somme sera imputée sur les crédits inscrits sur la ligne budgétaire 65.30.6574 CS 41000.

- Par ailleurs, la Ville de Besançon encourage les pratiques artistiques amateurs à travers l'aide financière qu'elle apporte aux associations de formation musicale.

La Ville soutient tout particulièrement les pratiques d'enseignement musical régulières, individuelles et collectives, pour les élèves de moins de 25 ans, résidant sur le territoire de la commune de Besançon et dans la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon. Elle applique un forfait de 3 000 € par atelier musical (à partir de plus de 25 élèves répondant aux caractéristiques précédentes) et une aide individualisée par élève de 53 €.

Au regard de ces différents critères, il est proposé de soutenir **l'atelier musical de l'ASEP** en allouant à l'association une subvention d'un montant de 6 021 €.

En cas d'accord, cette somme sera imputée sur les crédits inscrits sur la ligne budgétaire 65.30.6574 CS 41000.

- Enfin, durant toute la semaine des «Emergences», des concerts ont été proposés après les spectacles, dans différents bars et petits lieux musicaux. Cette initiative a permis de faire découvrir d'autres talents locaux en lien avec les associations musicales de Besançon. **L'association Uppertone** a participé à cet accompagnement en organisant un de ces concerts dans un bar.

Il est proposé de lui allouer une subvention de 500 €.

En cas d'accord, cette somme sera imputée sur les crédits inscrits au chapitre 65.33/6574 CS 41010.

Propositions

Il est proposé au Conseil Municipal :

- de se prononcer sur l'attribution des subventions indiquées ci-dessus,
- d'autoriser M. le Maire à signer tout document à intervenir dans ce cadre.

Après en avoir délibéré et sur avis favorable unanime de la Commission n° 6, le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés, décide d'adopter les propositions du Rapporteur.

M. GHEZALI et Mme POISSENOT n'ont pas pris part au vote.

Récépissé préfectoral du 18 juillet 2011.